

V I E N N E.

Le 17. du mois de Septembre l'Empereur arriva en parfaite santé, des Camps de *Moravie* & de *Bobeme*, dont nous avons fait mention, au Château de *Schœnbrunn* où étoit la Cour, où étoit le Grand-Duc & la Grande-Duchesse de Toscane qui, après un séjour assez long à *Vienne*, doivent être actuellement en route pour retourner dans leurs Etats. Les ordres de Sa Maj. Impériale, depuis son retour, portent scrupuleusement sur le mal contagieux qui s'est manifesté sur les frontières des Etats Héréditaires, à l'effet de les garantir de ce fleau qui continué à faire de cruels ravages dans la *Pologne* & dans les Etats de la Porte Ottomane, qui confinent même à la *Transilvanie* & à la *Hongrie*, où les Cordons établis des troupes Impériales & Royales en bouchent les Passages, & font observer de rigoureuses quarantaines. Le Roi de Prusse continué à en faire de même de son côté. Presque tous les Princes d'Allemagne ont donné aussi des ordres pour empêcher que la peste ne se glissât dans leurs Etats.

L'Impératrice-Reine Apostolique, toujours occupée d'ailleurs du bien de ses Peuples, entre autres des gens de la campagne, & voulant protéger par toutes sortes de moyens l'espérance de leur récolte, qui leur est enlevée souvent par le nombre excessif de Sangliers, a rendu nouvellement une Ordonnance par laquelle il est réglé, qu'à commencer du 31. Décembre de cette année jusqu'au premier Janvier 1772, les Seigneurs ayant droit de chasse, doivent renfermer dans des Parcs ces animaux qu'ils désireroient conserver; sans quoi, après l'expiration de ce terme,